

Centre de Suivi Ecologique

PROGRAMME DE PREPARATION A L'ACCREDITATION PAR LE FONDS D'ADAPTATION



**MISSION 1 : Sélection de l'institution candidate et lancement de la
préparation du dossier de candidature**

Pays : Tchad, Niger et Cap-Vert

RAPPORT DE MISSION

Par : Déthié Soumaré Ndiaye et Ernest Dione

Mai 2015

I. Introduction

En mai 2014, le Fonds d'Adaptation (FA) a lancé un programme de préparation (« readiness programme »), visant à promouvoir la coopération sud-sud entre pays ayant déjà mis en place une entité nationale de mise en œuvre (NIE) fonctionnelle, d'une part, et pays désireux d'en mettre en place une, d'autre part.

Le Centre de Suivi Ecologique (CSE) a soumis avec succès un dossier de candidature pour ce programme, en vue d'assister d'autres pays dans l'identification d'une institution nationale candidat à l'accréditation et dans la préparation et la soumission du dossier d'accréditation. Il s'agit du Cap-Vert, du Tchad et du Niger. Un protocole a été signé entre le CSE et le Fonds d'Adaptation le 1^{er} décembre 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce protocole, une première mission a été organisée dans les 3 pays du 13 avril au 1^{er} mai 2015. Cette mission avait pour objectif d'identifier l'institution nationale candidate, à informer celle-ci sur la procédure d'accréditation et sur les documents à fournir et à mettre en place au niveau de l'institution un groupe de travail chargé de la collecte de ces documents.

II. Déroulement de la mission

La mission s'est déroulée en trois étapes :

- Lancement du programme de préparation avec le Tchad, du 13 au 16 avril 2015
- Lancement du programme de préparation au Niger du 17 au 23 avril 2015
- Lancement du programme de préparation au Cap-Vert du 24 avril au 1^{er} mai 2015

La mission a commencé par une visite de courtoisie à l'autorité désignée pour finaliser le programme de travail et clarifier les modalités de sa mise en œuvre. Au Niger et au Tchad, la délégation du CSE accompagnée de l'autorité désignée, a rendu une visite de courtoisie au Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement pour lui présenter les objectifs de la mission et recueillir son soutien dans la suite du processus. Au Cap-Vert, la délégation a été reçue par le Ministre de l'Environnement qui a montré un grand intérêt pour le programme de préparation, rappelant l'effet le plus notable du changement climatique dans son pays était la rareté des pluies et donc l'insuffisance des ressources en eau. Cela a amené le Cap-Vert, avec l'aide de la Chine, à mettre en place des barrages superficiels et à envisager de mettre en place également des barrages souterrains. Le Ministre a également marqué son soutien aux activités du programme.

Le programme de travail élaboré est globalement le même dans les trois pays (voir annexe), avec quelques adaptations selon les pays.

2.1. Etape du Tchad

Sur la base des orientations fournies par le CSE, l'autorité désignée du Tchad avait conduit un screening qui l'a amené à identifier le Fonds Spécial pour l'Environnement (FSE) comme institution candidate. La mission a donc travaillé directement avec le FSE dès son arrivée.

Les premières présentations faites par la mission ont consisté en des informations générales sur le Fonds d'Adaptation et son Programme de Préparation, mais aussi sur le rôle d'une entité nationale

de mise en œuvre et les critères de sélection d'une entité candidate. Toutes ces présentations ont été suivies de discussions.

Ce fut ensuite au FSE de présenter l'institution, son statut, ses missions, son financement, ses procédures d'audit, son expérience en suivi et évaluation, etc.

Le FSE a été créé en 1998, symbole de la volonté politique du Gouvernement tchadien de mobiliser un financement soutenu et durable, tant au niveau national qu'international, pour financer des initiatives en vue de résoudre les problèmes récurrents de dégradation de l'environnement et surtout de désertification. Le Fonds n'est devenu cependant opérationnel qu'en 2012, par le décret 168/PR/PM/MERH/2012 qui lui confère le statut d'institution de droit public sous tutelle du ministère en charge de l'environnement, doté d'une autonomie financière. La concrétisation de ce décret s'est faite la même année avec la nomination d'un Directeur Général et la mise en place du Conseil d'Administration. Les activités ont véritablement démarré en mai 2013 avec la mise en place des équipes administratives et techniques. Toujours en 2013, des voyages d'études et d'échange d'expériences ont été effectués dans les pays voisins pour s'inspirer d'autres expériences. Ce fut le cas notamment Sénégal où l'équipe a eu à travailler avec le Centre de Suivi Ecologique (CSE) et au Burkina Faso pour échanger avec le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE), le Fonds pour la Recherche et l'Innovation pour le Développement (FONRID) et en particulier le SP-CONEDD. Un autre voyage a eu lieu en 2014 au Bénin, auprès du Fonds National pour l'Environnement (FNE). Ces voyages ont permis de s'imprégner des expériences de ces institutions sur les principes de gestion financière et plus particulièrement sur les normes fiduciaires et les normes de gestion prescrites par le Conseil du Fonds d'Adaptation (FA). Les leçons apprises de ces visites ont inspiré l'élaboration des documents de cadrage spécifiques qui régissent le bon fonctionnement de l'institution et la mise en place du dispositif opérationnel. Les documents de cadrage sont :

- le manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- le manuel des procédures d'exécution technique ;
- le cadre stratégique de programmation pour la période 2014-2016 ;
- le plan de communication pour la période 2014 – 2016 ;
- le plan de formation pour la même période ;
- le code d'éthique et de déontologie et le règlement intérieur du personnel du FSE.

Pour ce qui est du dispositif opérationnel, en plus de la Direction Générale et du Conseil d'Administration, il a été créé et rendu opérationnel :

- un Comité Scientifique et Technique pour l'évaluation et la sélection des projets au niveau central ;
- des Comités Régionaux de Présélection au niveau régional pour la pré-évaluation des demandes de financement ;
- des antennes régionales de suivi et d'appui-conseil dont les rôles sont actuellement assurés par les Délégations régionales du ministère en charge de l'environnement.

La Direction Générale a été renforcée par le recrutement d'un Contrôleur financier qui joue le rôle d'auditeur interne et d'un responsable de passation des marchés. Le Conseil d'Administration et le Comité Scientifique et Technique disposent également chacun d'un règlement intérieur.

Le FSE a déjà mis en place des procédures de financement assez élaborées, avec le souci de garantir la transparence et l'équité. Il procède à un appel à propositions et les promoteurs déposent leurs

dossiers auprès des délégations régionales en charge de l'environnement. Après une première évaluation au niveau de comités régionaux de présélection, les dossiers présélectionnés sont envoyés à la Direction Générale pour un deuxième niveau d'évaluation par le comité scientifique et technique, avant la sélection finale et l'approbation par le Conseil d'Administration. Les projets financés jusqu'ici sont pour l'essentiel des microprojets.

Le financement du FSE est assez original, constitué de la subvention de l'Etat et des ressources provenant de la Taxe pour la Protection de l'Environnement, même si le recouvrement de cette dernière reste encore problématique.

Malgré la jeunesse de l'institution, l'autorité désignée a justifié le choix porté sur le FSE par le fait que c'est l'instrument par excellence de financement des projets environnementaux. Il demeure toutefois que le FSE est encore en train de construire ses procédures et de bâtir son expérience. Il est en train de se doter d'une politique environnementale et sociale, d'une politique de transparence et de lutte anti-fraude et d'un manuel de suivi-évaluation. Ses lacunes sont cependant contrebalancées par la forte volonté politique qui a motivé sa mise en place, sa grande détermination à jouer le rôle de NIE, la jeunesse de son personnel et sa volonté d'aller de l'avant et enfin l'originalité de son mécanisme de financement basé en partie sur des ressources publiques, en partie sur des ressources privées.

Après cette présentation et ces discussions, l'expert du CSE présenté le processus d'accréditation en passant en revue la documentation requise. Il a aussi recommandé la mise en place d'une task-force chargée de collecter/préparer les documents requis, ce que le FSE s'est engagé à faire dans les plus brefs délais. Un programme de travail a été élaboré pour cette task-force avec comme objectif de soumettre le dossier de candidature au plus tard en fin juin 2015.

2.2. Etape du Niger

Tout comme au Tchad, l'autorité désignée du Niger pour le FA avait également effectué un screening qui l'a amené à identifier la Banque Agricole du Niger (BAGRI) comme institution candidate. Les mêmes présentations introductives faites au Tchad l'ont été également à Niamey, avant la présentation de la BAGRI.

La BAGRI a été créée en 2010 par l'Etat nigérien afin de pallier l'absence de mécanisme de financement du secteur de l'agriculture et, in fine, d'améliorer la productivité agricole et de moderniser l'agriculture afin d'atténuer les effets des sécheresses cycliques. C'est une société anonyme de droit privé OHADA et dotée d'un capital de 10 milliards de FCFA, entièrement libéré, dont 35% pour compte propre. Elle a été agréée en qualité de banque universelle par la Commission Bancaire de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest en 2011.

Avec ses 22 agences, La BAGRI a le réseau le plus dense de toutes les banques du Niger, avec 22 agences et 140 agents dont la moyenne d'âge est inférieure à 30 ans. Cette forte présence de la BAGRI dans le milieu rural en fait une banque de développement rural par excellence.

La mission assignée à la BAGRI est d'instituer un système de financement le plus étendu possible ayant à la fois des objectifs financiers et de rentabilité, mais aussi des objectifs sociaux et de développement notamment le financement du secteur agricole, la lutte contre l'insécurité alimentaire et le développement de l'agro-industrie.

La BAGRI finance les producteurs et les opérateurs directement ou bien à travers les SFD (structures financières décentralisées) partenaires. Elle couvre tous les secteurs de l'économie nationale avec un accent particulier pour le secteur agro-sylvo-pastoral.

Le secteur agricole étant l'un des plus exposés au risque, l'Etat nigérien a créé un mécanisme de sécurisation à travers 3 fonds : un fonds de garantie, un fonds de bonification (pour les petits producteurs/éleveurs) et un fonds de calamités.

- ✓ un fonds de garantie pour les productions végétales et animales dont l'objectif est de garantir à la BAGRI le remboursement d'une quote-part de l'encours de prêts qu'elle pourra consentir aux producteurs agro-pastoraux, en cas d'impayés. Le fonds de garantie des crédits pour les productions végétales et animales couvre les interventions de la BAGRI sur les cultures sous pluie à hauteur de 75%, les cultures irriguées à hauteur de 50% et les filières de productions animales à hauteur de 50% ;
- ✓ un Fonds de prévoyance et d'atténuation des calamités agro-sylvo-pastorales avec pour objet d'aider les producteurs à faire face aux prêts contractés à la BAGRI dans le cadre de leurs activités agro-sylvo-pastorales et à continuer à développer leurs exploitations, même en cas de catastrophes climatiques (sécheresse, inondations, etc.) ;
- ✓ un Fonds de bonification des intérêts sur les crédits accordés aux producteurs agro-sylvo-pastoraux afin d'alléger les charges d'intérêts sur les crédits qui leur sont consentis, tout en assurant la rentabilité et la viabilité de la BAGRI et des institutions qui s'engagent dans le financement de la production agro-sylvo-pastorale. Ainsi, les prêts consentis dans ce cadre bénéficient d'un dégrèvement de cinq (5) points de pourcentage sur les taux d'intérêt et la somme correspondante est reversée à la banque.

Tous les 3 fonds ne sont cependant pas encore pleinement opérationnels.

En outre, les clients de la BAGRI relevant du secteur agropastoral bénéficient d'une exonération fiscale en vertu d'une convention signée entre l'Etat et la Banque pour une période de 5 ans renouvelable.

La stratégie d'intervention de la banque est axée sur des partenariats avec l'ensemble des PTF. A titre d'exemples, une série de conventions ont été signées avec eux : l'initiative 3N¹ avec son Fonds d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), la Coopération luxembourgeoise (fonds de 1,7 Mds pour la région de Dosso), l'UNCDF (renforcement des SFD dans la zone de MARADI), etc. Elle est aussi en partenariat avec des institutions comme les ministères en charge de

¹ Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »

l'agriculture et de l'élevage, l'Institut de Recherche Agronomique, le PNUD, la coopération Belge, les organisations des producteurs...

L'organigramme de la banque comporte, entre autres, un Conseil d'Administration qui fonctionne normalement, un comité d'audit, une Direction chargée de la lutte anti-blanchiment, une Direction du personnel et une direction de l'audit et du contrôle. Par ailleurs, la BAGRI développe une vraie culture d'entreprise. Les passations de marchés sont régies par le manuel de procédures de la BAGRI et par les procédures en vigueur au niveau national. Les procédures de recrutement sont supervisées par un cabinet et incluent des enquêtes de moralité.

Comme au Tchad, cette présentation et ces discussions ont été suivies d'une revue, par l'expert du CSE, du processus d'accréditation et de la documentation requise. L'expert du CSE a aussi recommandé la mise en place d'une task-force chargée de collecter/préparer les documents requis, ce que la BAGRI a déjà fait. Un programme de travail a été élaboré pour cette task-force avec comme objectif de soumettre le dossier de candidature au plus tard en fin juin 2015.

2.3. Etape du Cap-Vert

Pour la mission au Cap-Vert, l'expert du CSE était accompagné d'une personne ressource, en l'occurrence M. Ernest Dione.

Contrairement au Tchad et au Niger, le screening au Cap-Vert a débouché sur la pré-sélection de 3 institutions, en plus de l'institution dirigée par l'autorité désignée elle-même :

- l'Institut National de l'Aménagement du Territoire (INGT)
- l'Institut National de la Météorologie et de Géophysique (INMG)
- la Direction Nationale de l'environnement (DNA)
- l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANAS)

Après les présentations introductives de la mission sur le Fonds d'Adaptation et sur le programme de préparation, chaque responsable a présenté son institution. La synthèse de ces présentations est donnée dans le tableau suivant.

	Statut	Organisation	Missions	Expériences récentes	Politique E et S	Mécanisme de gestion et d'audit
INGT	Création récente, résultat de la fusion de plusieurs autres institutions qui existaient avant. Dotée d'une autonomie administrative et financière	Un conseil d'Administration avec trois départements	Aménagement du territoire, logement, cadastre et cartographie	Gestion d'une ligne de crédits de deux cents millions d'euro	Les projets font l'objet d'une évaluation environnementale	Cour des comptes et audits externes des projets à financement extérieur
INMG	Structure publique créée en 2000, dotée d'une	Structurée autour de plusieurs Directions	Mise en œuvre des politiques nationales en matière de	Gestion de projets financés par des bailleurs	Evaluation environnementale des projets	Cour des comptes et audits externes des projets à

	autonomie administrative et financière		météorologie, de climatologie et de géophysique			financement extérieur
DNA	Création en 2003. Structure publique	Comprend trois Directions sur les politiques, les ressources naturelles et les Evaluations Environnementales	Définition et mise en œuvre de la politique environnementale de l'Etat	Gestion de projets GEF de 6,6 et 4,2 millions d'euro Point focal GEF	Tous les projets font l'objet d'évaluation environnementale	Audit par la cour des comptes et audit externes des projets des bailleurs
ANAS	Création en 2013, à partir du regroupement de plusieurs autres institutions. Dotée d'une autonomie administrative et financière	Organisée en six départements et quatre délégations dont un département d'audit interne. Administrée par un Conseil d'Administration	Eau et assainissement, gestion investissement promotion de l'entrepreneuriat, gestion des concessions, régulateur technique	Gestion d'un fonds carbone sur les déchets de 1,5 million d'euro Dessalement avec JICA de 11 millions euro,	Les projets de l'Agence font l'objet d'évaluation environnementale	Comptes vérifiés par la cour des comptes et audits externes des projets des bailleurs

Les différentes présentations ont été suivies de discussions pour clarifier certaines informations.

Par la suite, les membres de la mission et l'Autorité Nationale Désignée ont procédé à l'évaluation des atouts des différentes structures par rapport aux critères fournis par le FA.

Il est ainsi apparu que les quatre institutions affichent chacune un profil intéressant. Le Ministère de l'Environnement est en train de réorganiser ses services pour plus de cohérence, plus d'efficacité dans les interventions et plus d'efficience dans l'utilisation des ressources financières. C'est ce qui explique que l'INGT et l'ANAS résultent du regroupement d'autres institutions qui existaient préalablement. L'INMG est également sur le point de faire l'objet d'un regroupement avec d'autres services du Ministère. Les quatre institutions ont de l'expérience dans la gestion de projets et entretiennent toutes, d'une manière ou d'une autre, des partenariats avec des organisations internationales. Elles sont assujetties au cadre de contrôle et d'audit en vigueur au niveau national et elles se conforment aux obligations légales en matière d'études d'impact environnemental. En dehors de la DNA, toutes les institutions sont dotées d'une autonomie administrative et financière, donc d'un statut leur permettant de signer des conventions et de recevoir des fonds de parties tierces.

L'INGT a comme principale faiblesse son jeune âge qui ne lui permet pas fournir certains documents requis, notamment des rapports d'audits récents.

En dépit de ses atouts, l'INMG a pour Présidente de son Conseil d'Administration l'Autorité Nationale Désignée, ce qui crée un conflit d'intérêt.

La DNA dispose d'une grande expérience en matière de gestion des mesures de sauvegarde environnementale et de gestion de projets, mais elle ne dispose pas d'une autonomie administrative et financière.

La mission et l'AND sont donc parvenus à la conclusion que l'ANAS dispose des meilleurs atouts pour l'accréditation au Fonds d'Adaptation. En conséquence, une lettre d'information a alors été rédigée par l'AND pour informer toutes les structures candidates des résultats des consultations et pour demander à l'ANAS de s'atteler à la poursuite du processus.

Comme au Tchad et au Niger, s'en est suivie une revue, par l'expert du CSE, du processus d'accréditation et de la documentation requise. L'expert du CSE a aussi recommandé la mise en place d'une task-force chargée de collecter/préparer les documents requis, ce que l'ANAS s'est engagé à faire sans délai. Un programme de travail a été élaboré pour cette task-force avec comme objectif de soumettre le dossier de candidature au plus tard en fin juin 2015.

III. Perspectives

A la fin de la visite dans chaque pays, il est convenu de laisser au groupe de travail un mois et demi pour collecter ou préparer les documents justificatifs et les exploiter, avec un appui à distance du CSE. Une deuxième mission se rendra dans chaque pays afin d'évaluer l'exhaustivité du dossier de candidature et préparer la soumission. A la fin de cette mission, il sera procédé à la soumission en ligne des dossiers. Il a été demandé aux autorités désignées de chaque pays d'adresser une correspondance au Secrétariat du FA afin de demander la mise à disposition de l'institution candidate des paramètres de connexion pour la soumission en ligne.

Si le dossier d'une institution révèle des manquements importants ou le processus dans un des 3 pays accuse un grand retard, il est prévu une 3^{ème} mission pour laisser le temps de corriger les lacunes notées.

En ciblant la réunion du Conseil qui se teindra vers le mois d'août, les dossiers devraient être soumis au plus tard en fin juin 2015.

ANNEXES

Annexe 1 : Programmes de travail

Programme de travail au Tchad

Mardi 14 avril

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>	<i>Responsable</i>
10h-12h	Visite de courtoisie aux autorités	Nouradine Kossi
	PAUSE	
15h00-16h30	Présentation du Fonds d'Adaptation et discussions	Déthié Soumaré Ndiaye

Mercredi 15 avril

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>	<i>Responsable</i>
09h00-09h45	Présentation des missions d'une entité nationale de mise en œuvre (NIE) et des critères de sélection, suivie de discussions	Déthié Soumaré Ndiaye
09h45-10h30	Présentation du FSE et discussions	FSE
10h30-10h45	Pause	
10h45-11h15	Mise en place de la task-force et présentation des TDRs	FSE et Déthié Soumaré Ndiaye
11h15-12h15	Visite PNUD	FSE
12h15-13h00	Présentation du processus d'accréditation et discussions	Déthié Soumaré Ndiaye
13h-14h00	PAUSE	
14h00-15h00	Revue des normes d'accréditation et discussions	Déthié Soumaré Ndiaye
15h00-15h15	Pause	
15h15-16h15	Présentation de la liste de contrôle des pièces justificatives requises, discussions (1)	Déthié Soumaré Ndiaye

Jeudi 16 avril

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>	<i>Responsable</i>
09h00-10h00	Présentation de la liste de contrôle des pièces justificatives requises, discussions (2)	Déthié Soumaré Ndiaye
10h00-10h15	Pause	
10h15-11h15	Revue des commentaires et recommandations faites par le Panel d'Accréditation aux candidats et discussions	Déthié Soumaré Ndiaye
11h15-13h00	Foires aux questions pour les membres de la task-force	
13h-14h30	PAUSE	
14h30-15h30	Discussion du plan de travail pour les étapes suivantes	Task-force et Déthié Soumaré Ndiaye
15h30-16h00	Clôture	

Programme de travail au Niger

Lundi 20 avril

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>	<i>Responsable</i>
14h30-15h30	Présentation du Fonds d'Adaptation et du Programme de préparation (<i>Readiness</i>), suivie de discussions	Déthié Soumaré Ndiaye
15h30-16h00	Présentation des missions d'une entité nationale de mise en œuvre (NIE) et des critères de sélection, suivie de discussions	Déthié Soumaré Ndiaye
16h00-16h15	Pause-café	
16h15-17h00	Présentation du processus d'accréditation et discussions	Déthié Soumaré Ndiaye

Mardi 21 avril

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>	<i>Responsable</i>
09h00-11h00	Visite à la BAGRI : Présentation de la BAGRI et discussions	BAGRI
11h00-11h15	Pause-café	
11h15-11h45	Mise en place de la task-force et présentation de la feuille de route	BAGRI, CNEDD et Déthié Soumaré Ndiaye
11h45-13h00	Revue du formulaire d'accréditation et discussions	Déthié Soumaré Ndiaye
13h00-14h30	PAUSE	
14h30-15h30	Revue du formulaire d'accréditation et discussions	Déthié Soumaré Ndiaye
15h30-16h00	Foires aux questions pour les membres de la task-force	
16h00-16h30	Pause-Café	

Mercredi 22 avril

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>	<i>Responsable</i>
09h00-10h00	Discussion du plan de travail pour les étapes suivantes	Task-Force BAGRI, Autorité Désignée et Déthié Soumaré Ndiaye
10h00-10h15	Clôture	Autorité Désignée et BAGRI

Programme de travail au Cap-Vert

Monday 27 April – Hotel Santiago

Time	Activity	Responsible
8h30-09h00	First contact with the Designated Authority	
09h00-09h10	Brief introduction / presentation of Programme	Euda Miranda (INGT)
9h10-10h30	Presentation of the Adaptation Fund (AF) discussions	Déthié Soumaré Ndiaye
10h30-10h45	Coffee-Break – Hotel Santiago	
10h45-11h15	Role of an National Implementing Entity (NIE) and selection criteria ; discussions	Ernest Dione
11h15-11h30	Presentation of the National Environment Directorate	DNA
11h30-11h45	Discussions	
11h45-12h00	Presentation of ANAS	ANAS
12h00-12h15	Discussions	
12h15-12h30	Presentation of INMG	INMG
12h30-12h45	Discussions	
12h45-14h00	LUNCH-BREAK – Hotel Santiago	
14h00-16h00	Separate interview with short-listed institutions	Déthié Soumaré Ndiaye and Ernest Dione

Tuesday 28 April - MAHOT

Time	Activity	Responsible
09h00-10h00	Selection of NIE candidate	CSE and AD (INMG)
10h30-11h00	Presentation of the accreditation process and discussions	Déthié Soumaré Ndiaye
11h00-11h15	Coffee-Break - MAHOT	
11h15-11h45	Setting up the task-force and presentation of guidelines and next steps	NIE candidate and Dethie S. Ndiaye
11h45-12h45	Review of the Application form	Déthié Soumaré Ndiaye
12h45-14h00	LUNCH-BREAK	
14h00-15h30	Review of the check-list of supporting documents	Déthié Soumaré Ndiaye
15h30-16h30	- Questions and clarification requests from the task-force members - Presentation of background information	

Wednesday 29 April

Time	Activity	Responsible
09h00-10h00	Visit to The NIE Candidate	
10h00-11h00		

Annexe 2 : Liste de présence

TCHAD			
Nom et prénoms	Institution	Téléphone	Adresse e-mail
HAMID YAMOUDA DJORBO	DG / FSE	66283501 / 90000452	gnemouda@gmail.com hydjorbo@yahoo.fr
ABDELMOUNIM BRAHIM	FSE	66814301	Abdelmounim_brahim@yahoo.fr
MOUBARAK DJIBRINE	FSE	66282466	moubarakdjibrine@yahoo.fr
NOURADINE IBRAHIM KOSSI	FSE	66339495	kossifils@yahoo.fr
ISSA CHILIKE	FSE	66110470	issachilike@yahoo.fr
BERENGER MADJITA	CJ / FSE	66176299	madjitandako@gmail.com madjitandako@yahoo.fr
BANGUENON VINCENT	DLCCPN/P. POPs	66375614	Banguenon_vincent@yahoo.fr
MAHAMAT YAKHOUB	DLCCPN/P. Changement Climatique	99493297	mahamatyakhoub444@yahoo.fr
PORGO HOUNLY	DGE/MAE	66101027/99101 027	porgohounly@yahoo.fr
SOUGUI TOM	Agent Comptable FSSE	66345590/99915 549	sougitoms@yahoo.fr
DJINDO NEKAYIM	CSPM/FSE	66297035/95103 5 55	djindoroger@yahoo.fr
TIDJANI MOUSTAPHA MAHDI	CA/FSE	63651415	tjmahdee@yahoo.fr
AHMAT DJIMET ERDILO	Service Financier/FSE	66305261	djimeterdilo@yahoo.fr
ALI SEBI KALLY	Assistant Comptable/FSE	66231060	sebiali@yahoo.fr
Mme TIAHO DANIELLE	CC/FSE	66374281	danydom@yahoo.fr
Mme BALAKHISSA MHT NOUR	CSAM/FSE	66207755	balkhisses@yahoo.fr
DJIMRAMADJI ALRARI	DOTS/FSE	66242145	djimramadji_alrari@yahoo.fr
HABIB GADEMI	Point focal Biodiversité / MAE	66303410	hgademi@hotmail.com
NIGER			
Nom et prénoms	Institution	Téléphone	Adresse e-mail
Abdoulaye DJADAH	Directeur général BAGRI	LD. (+227) 20741400 Mob. (+227) 20731350 Tél. (+227) 20340444	djadah.abdoulaye@bagriniger.ne djadah@yahoo.fr

Dieudonné Garba Goudou	AAP2- SE/CNEDD	(+227)96895411	g42dieudonne@yahoo.fr
Abdoulaye Issa	ABC-SE/CNEDD	(+227)96891014	abdl_issa@yahoo.fr
Gousmane Moussa	SE/CNEDD	(+227)96228779	imgousmane@yahoo.fr
Boukar Attari	SE/CNEDD		attariboukar@yahoo.fr
Kamayé Maâzou	Secrétaire exécutif /CNEDD	(+227)96987470	kamayemaazou@yahoo.fr
Barazé Abdoulrazak	Responsable portefeuille agricole BAGRI	(+227)93509005 /89535067	baraze.abdoulrazak@bagriniger.ne
Jackou Safiatou	Directrice commerciale BAGRI	(+227)90170963 /99461616	Jackou.safiatou@bagriniger.ne
Maman Lawal Mossi	Directeur des engagements et du risque BAGRI	(+227)99837718	mossi.lawal@bagriniger.ne
Daoura Neino Mahamadou	SE/CNEDD	(+227)96611553	mahamadoudaouraneino@yahoo.fr
Issaka Maman Sani	SE/CNEDD	(+227)96680126	issaka.mamansani@yahoo.fr
Dodo Natatou Amina	Intérim Directeur comptable et financier BAGRI	(+227)96502668	natatou.amina@bagriniger.ne
Dounao S. Rimanatou	BAGRI	(+227)94172098 /92332602	samaila.rimanatou@bagriniger.ne
Habibou Mahamadou	Agent direction des engagements et du risque BAGRI	(+227)96666272	Mhabibouhassane@gmail.com
Saidou Boubacar	Directeur du personnel et de la logistique BAGRI	(+227)96896613	saidou.boubacar@bagriniger.ne
Abdou ISSOUFOU Maimouna	Contrôleur de gestion BAGRI	(+227)94926563	abdou.maimouna@bagriniger.ne
Idé Issoufou	Consultant/CNEDD	(+227)96966633	idissouf@yahoo.fr
Cap-Vert			
Nom et prénoms	Institution	Téléphone	Adresse e-mail
Ester de Brito	Presidente do INMG	+238 9914895	Ester.brito@inmg.gov.cv
António Correia	Administrador do INMG		Francisco.Correia@inmg.gov.cv
Jeiza Tavares	Administradora do INGT		INT / Administradora - Jeiza Tavares Jeiza.Tavares@ingt.gov.cv

Euda Miranda	Directora de Serviço - INGT	+238 9832241	Euda.Miranda@ingt.gov.cv
José Andrade	Eng. Cartógrafo do INGT	+ 238 9959997	Jose.Andrade@ingt.gov.cv
Sueli Neves	INGT	+238 5984829	Sueli.Neves@mirex.gov.cv
Moisés Borges	Director Nacional do Ambiente (DNA)	+238 5159178 +238 9954055	Moises.Borges@mahot.gov.cv
Hércules Vieira	Presidente da Agência Nacional de Água e Saneamento (ANAS)	+238 5162389 +238 9913334 +238 2616+0	Hercules.Vieira@anas.gov.cv
Adriano Conceição	RAF - ANAS	+238 9927268 +238 2624214	Adriano.Conceicao@anas.gov.cv
Carmelita Santos	Directora Recursos Humanos ANAS	+238 5162387	Carmelita.Santos@anas.gov.cv